

Résolution 560

Réduisons les nuisances sonores provenant de l'autoroute de contournement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que de nombreuses habitations se trouvent à proximité de l'autoroute A1 ;
- que le bruit persistant et constant provenant de ladite autoroute incommode la vie des riverains, y compris ceux qui se trouvent dans les tours du Lignon ;
- que des moyens ad hoc existent pour diminuer ces nuisances,

invite le Conseil d'Etat

à utiliser tous les moyens appropriés pour convaincre la Confédération de la nécessité d'isoler phoniquement les tronçons d'autoroute situés sur le territoire genevois afin de préserver la qualité de vie des riverains.